

# Repères historiques

Les origines de l'École catholique en Nouvelle-Calédonie remontent à l'installation des premiers missionnaires en 1843, puis à celle des congrégations religieuses fondatrices d'établissements.

À l'époque de leur création, les écoles de mission étaient placées sous l'autorité des prêtres missionnaires. Celles des congrégations fonctionnaient sous l'autorité d'un supérieur et demeuraient distinctes des précédentes en termes d'organisation.

- 1843** Arrivée des premiers missionnaires catholiques.
- 1858** À partir de 1858 et pendant près d'un siècle, les congrégations religieuses ouvriront des écoles dans toute la Nouvelle-Calédonie.  
... 60 ans d'une volonté fédératrice
- 1950** Mgr Bresson amorce l'unification des écoles congrégationnistes et des écoles de mission, en nommant **père Monel** directeur des œuvres d'enseignement du vicariat.
- 1962** Mgr Martin nomme **père Péron** directeur de l'enseignement catholique avec, pour adjointe, **Sœur Marie Ancilla**, sœur missionnaire de la Société de Marie.  
Après quelques mois, **père Péron** doit quitter la Nouvelle-Calédonie pour raisons de santé. Il est remplacé par **père Bauer**, (Société de Marie).
- 1964** Création d'un conseil dont l'objet est la répartition des subventions allouées par le Territoire aux écoles de mission et de congrégation.
- 1967** Création du Comité calédonien de l'enseignement catholique (CCEC). Écoles de mission et de congrégation sont fédérées sous la houlette de **père Bauer**.
- 1969** Création du Centre de formation des enseignants du primaire (Cours normal).
- 1970** **Frère Ernest Viens S. C.** (congrégation des frères du Sacré Cœur) succède à **père Bauer** comme directeur.
- 1972** Création du Conseil d'administration de l'enseignement catholique (CAEC), sur la base juridique du décret Mandel qui consacre le regroupement de toutes les écoles catholiques.
- 1974** **Frère René Huin** succède à frère Ernest Viens S. C.
- 1978** Signatures simultanées du contrat simple de la loi Debré permettant la prise en charge du salaire des enseignants par l'État, et de la convention entre les directions des enseignements privés et le Territoire.
- 1979** **Père Georges Delbos** prend la relève de frère René Huin.
- 1981** **Frère René Huin** reprend son poste à la direction de l'enseignement catholique.
- 1989** **Etienne Zongo** succède à frère René Huin.
- 1990** Le Cours normal, après avoir été le CEFOREP (*Centre de Formation de l'Enseignement Primaire*), devient l'ENEP (*Ecole Normale de l'Enseignement Primaire*). Le cursus passe de deux à trois ans.
- 1992** Création de l'APEP (*Association pour la Promotion des Enseignements privés*) pour assurer la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire. Une convention avec le ministère de l'Éducation nationale assure à cette structure une dotation annuelle.  
Signature du contrat d'association pour les établissements secondaires avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 1991.
- 1997** Début d'une démarche participative de longue haleine visant à l'élaboration d'un projet éducatif diocésain.
- 1999** Convention avec l'État qui assure à l'ENEP un forfait de fonctionnement (frais et salaires des personnels intervenants).

<b>2000</b>	Envoi du projet éducatif diocésain organisé autour de cinq grandes orientations déclinées en dix axes opérationnels. Ce projet éducatif constitue d'une certaine manière la contribution de l'Ecole catholique à la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa.
<b>2001-2004</b>	Le suivi de la mise en œuvre du projet éducatif de l'Ecole catholique est confié à un comité d'accompagnement et d'évaluation formative (CAEF), qui fonctionne jusqu'en 2005.
<b>2003</b>	<b>André-Jean Léopold succède à Etienne Zongo.</b>
<b>5 octobre 2005</b>	Remise à tous les élus calédoniens et à tous les acteurs institutionnels du monde de l'éducation du <i>Livre blanc – Propositions de l'Ecole catholique en Nouvelle-Calédonie pour une Ecole calédonienne équitable et plurielle</i> .
<b>5 novembre 2005</b>	La Journée de l'Ecole catholique rassemble au stade Brunelet, à Nouméa, plus de 6 000 personnes et de nombreux responsables politiques qui reconnaissent le rôle majeur de l'enseignement privé dans le système éducatif calédonien et s'engagent à en garantir la place et le développement.
<b>15 novembre 2006</b>	La Journée des talents mobilise les équipes des établissements pour témoigner du potentiel créatif de leur école et affirmer leurs capacités à accompagner chaque enfant vers sa réussite.
<b>Fin 2006 à fin 2010</b>	Deux demandes essentielles du <i>Livre blanc</i> aboutissent. D'une part, la signature avec l'État du contrat d'association pour les classes élémentaires. D'autre part, l'autorisation pour la DDEC de contracter, à quatre ans d'intervalle, deux emprunts de plus d'un milliard de francs chacun, garantis et remboursés par la Nouvelle-Calédonie. Ces fonds sont destinés à amorcer une remise à niveau des infrastructures de l'enseignement catholique. À ces financements s'ajoute l'effort financier considérable des provinces depuis le début des années 2000, qui permet tant le fonctionnement que les investissements de l'enseignement catholique.
<b>2008</b>	Alors que le débat sur le transfert de compétences de l'enseignement primaire privé et de l'enseignement secondaire public et privé bat son plein, l'urgence d'opérer une relecture du projet éducatif diocésain s'impose.
<b>2010-2011</b>	Contribution de la DDEC au Grand débat sur l'avenir de l'Ecole calédonienne.
<b>2011</b>	Finalisation du document de relecture
<b>2012</b>	Présentation des priorités de l'enseignement catholiques par les équipes auprès des établissements scolaires
<b>Fin 2012</b>	Karen CAZEAU succède à André-Jean LEOPOLD
<b>2013</b>	Mise en place d'une nouvelle politique diocésaine  Lancement de CAP 2015. Neuf chantiers de prospectives et d'innovations éducatives ayant pour finalités de proposer à la rentrée 2015, des innovations pédagogiques à mettre en place dans les établissements de l'enseignement catholique.  Mise en place du dispositif d'accueil pour les élèves décrocheurs  Mise en place du conseil de la jeunesse de l'enseignement catholique
<b>Fin 2013</b>	La DDEC se voit accorder pour la rénovation et le développement de ses infrastructures, un nouvel emprunt de 1 milliards de francs CP garanti par la Nouvelle-Calédonie.

